



Montreuil, le 9 décembre 2011

Nouvelle hausse des prix du gaz au 1^{er} janvier: Un accès toujours plus inégal à l'énergie

Hier, il a été révélé que les prix du gaz pourraient encore augmenter d'environ 4 à 5% le 1^{er} janvier prochain. Cette hausse interviendrait après le gel des tarifs du gaz décrété en octobre. Pour la CNL, c'est un véritable scandale car encore plus de ménages modestes vont basculer dans la précarité énergétique. La CNL exige que l'Etat redevienne garant de ce droit essentiel qu'est l'accès de tous à l'Energie.

Après avoir fait un geste en faveur des consommateurs en octobre dernier en imposant un gel des tarifs du gaz, le gouvernement s'apprête donc à faire marche arrière sur décision du Conseil d'Etat. Ce dernier, fin novembre, a, en effet, suspendu ce gel car la loi autorise GDF Suez à répercuter ses coûts d'approvisionnement sur les factures de ses abonnées. Comme d'habitude, l'entreprise a demandé une hausse de 10% des tarifs pour les particuliers pour obtenir ce qu'elle souhaitait vraiment, 4 à 5%.

Cette nouvelle hausse des prix du gaz est intolérable car non seulement elle va peser encore un peu plus sur le pouvoir d'achat des familles, sur leur capacité à pouvoir se chauffer cet hiver et va alimenter le flot de ceux qui, faute de ne plus pouvoir payer, se retrouvent privés d'énergie, avec des drames humains à la clé.

Pour la CNL, cette augmentation montre également à quel point le bilan de la privatisation du secteur de l'énergie et l'ouverture à la concurrence est catastrophique car elles n'ont fait que renforcer les inégalités d'accès à l'énergie, un bien de première nécessité. C'est à nouveau une promesse non tenue de l'Etat qui renonce ainsi à ses prérogatives sur les tarifs du gaz et qui permet aux actionnaires de GDF Suez de s'enrichir toujours plus, au détriment des intérêts des citoyens et des consommateurs.

Face à l'explosion de la précarité énergétique, la seule solution pour la CNL est de revenir à un service public de l'énergie avec un Etat garant de la stabilité tarifaire.

La CNL demande :

- Un véritable service public de l'Energie.
- Le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs.
- La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.
- La construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux.
- L'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité.
- La garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires.
- La mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat.

Contact presse : Stéphanie SOTISON - Tél. 01 48 57 95 78 – stephanie.sotison@lacnl.com

A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 800 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous.

Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.

